

Cependant, si le conseil projeté doit être rigoureusement indépendant et soustrait à tout lien politique, il sera peut-être moins exposé à la critique populaire. Mais voici encore que le Gouvernement actuel délègue ses pouvoirs administratifs à une commission. Qu'on l'appelle conseil ou commission, c'est encore le même genre d'organisme qui est si mal vu d'une forte proportion de la population canadienne. J'espère que ce conseil ne soit pas tout simplement un nouvel organisme dépensier qui coûtera aussi cher que d'autres commissions qui l'ont précédé, car un nombre considérable de Canadiens—la majorité, je crois—recherchent aujourd'hui des moyens de diminuer les frais d'administration de leur pays et d'abaisser les impôts qui les grèvent.

Le discours du trône souligne d'une façon particulière la question des accords commerciaux. Peut-être n'est-ce là qu'un fait bien naturel. En commençant à discuter les accords commerciaux, je me permettrai de dire que je voudrais voir la Chambre des communes traiter les questions de ce genre en observant les règles de la logique et en examinant les choses sous leur vrai jour. Dans l'étude de telles questions—je sais que des honorables députés appartenant aux divers groupes de cette Chambre ont pu exprimer des idées fausses à l'égard de questions analogues—gardons-nous soit d'une trop grande promptitude à critiquer des accords qui ne sont en vigueur que depuis peu de temps, soit de faire des déclarations trop optimistes quant aux résultats que produiront ces accords. Il doit assurément être manifeste pour la plupart des honorables membres de cette Chambre, comme pour les citoyens ordinaires et pour les cultivateurs, que lorsqu'on déclare que ces accords vont se révéler de grands facteurs de paix internationale, on exagère quelque peu. Je ne veux nullement laisser entendre que de tels accords ne sont pas susceptibles d'influer sur des questions comme celle de la paix, mais en ce qui concerne le Canada, nous avons un mandat à remplir, et le Gouvernement actuel a un devoir à accomplir envers le peuple canadien. Ne pardons jamais de vue le fait que nous sommes les mandataires du peuple canadien, et avant d'entrer dans le domaine si complexe des ententes internationales, le Gouvernement devrait d'abord s'occuper des intérêts immédiats de notre population. Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui me semble être l'un des grands principes à observer lorsqu'il s'agit de discuter le pour et le contre d'un accord comme celui-ci. La Grande Bretagne, j'en suis sûr, ne nous demanderait pas, et elle nous permettrait encore moins, de compromettre nos intérêts pour une raison aussi fantastique

que celle que l'on a invoquée en certains milieux, en disant que cet accord signifiait l'union des trois grandes divisions du monde anglo-saxon. Il n'est certes pas difficile de se remettre en mémoire les ardents espoirs que l'on exprimait il y a environ trois ans. Je me rappelle fort bien avoir entendu les partisans du Gouvernement dire tout le bien qu'ils attendaient de l'accord de 1936. C'était, déclaraient-ils, un coup porté au nationalisme économique; cet accord devait amener une meilleure entente internationale; il devait favoriser l'agriculture, le commerce et l'industrie en général. Or, examinons en passant ce qui est arrivé, au point de vue de l'exemple de bonne entente internationale que l'accord de 1936 était censé donner. Je serais le dernier à prétendre que cet accord a été la cause de ce qui est arrivé; mais lorsqu'un honorable député soutient dans cette enceinte que l'accord de 1936 était propre à faciliter la bonne entente internationale, et à amener la paix, on me pardonnera si je fais humblement remarquer que depuis l'entrée en vigueur de cet accord, en 1936, la tension internationale n'a cessé de s'accroître, si bien qu'en septembre dernier il s'est produit une crise qui a presque amené un conflit armé. Je cite cet exemple, monsieur l'Orateur, non pas dans le but de méconnaître les bienfaits que l'accord pouvait comporter à cette époque-là, mais simplement afin d'indiquer dans quelles erreurs nous sommes susceptibles de tomber si nous tentons de louer outre mesure des accords qui viennent à peine d'être conclus.

Examinons le nouvel accord. Peut-être serait-il opportun de ramener à de justes proportions les déclarations que nous avons entendues dans cette Chambre quant à son influence possible sur les relations internationales? Jusqu'à présent, je n'ai pu me convaincre qu'il constituait un moyen de libérer le monde des difficultés qui l'assaillent. La plupart des historiens et des experts en politique internationale conviendront, je crois, que les maux dont souffre le monde sont attribuables à des causes beaucoup plus profondes que la simple modification de quelques numéros du tarif douanier de notre pays.

Examinons un peu les bienfaits que notre population a retirés de l'accord de 1936, laissant de côté pour le moment l'exemple de bonne entente internationale dont j'ai parlé. Avant la mise en vigueur de cet accord, la balance commerciale entre les deux pays était favorable au Canada. Je suis certain que plusieurs députés me diront qu'il n'est plus de mise de parler de balance commerciale. Je désire néanmoins consigner au hansard la façon dont la balance commerciale a été renversée, ne serait-ce que pour édifier les gens